

L'union fait la force

Avec près de 60 000 personnes¹, nous nous sentons forts face aux attaques du service public notarial qui viennent des pouvoirs publics et des professions voisines ; pourtant sommes-nous autant écoutés que les mouvements syndicaux qui représentent plusieurs millions de salariés (MEDEF et CGPME) ?

Pouvons-nous refuser, tous sans exception, les nouvelles unions interprofessionnelles si nous les jugeons dangereuses pour notre indépendance.²

L'heure est assurément aux mélanges de genres, inimaginables il y a quelques années ; chacun d'entre nous appréciera l'utilité de diluer son capital, un peu ou beaucoup, et mettra en balance son indépendance et son enrichissement grâce aux autres. Les évolutions seront sans doute aussi lentes demain pour les sociétés pluri-professionnelles, qu'hier pour les SEL.



M^e Régis HUBER,
président de Notaires de France
Syndicat national des notaires

Il sera de plus en plus évident que l'isolement de nos forces syndicales nous condamnerait à ne plus être consultés, même pour la forme. C'est pourquoi le SNN se rapproche à nouveau de l'UNAPL³, créée par le SNN il y a 40 ans et dont nous avons démissionné il y a 3 ans pour un motif maintenant réglé⁴. Par ailleurs, la référence à la directive services qui avait été ajoutée dans les statuts refondus de l'UNAPL a, à notre demande, été retirée de la refonte suivante ; si l'on ajoute la perspective de la création d'un collègue « officiers publics » avec les huissiers, les greffiers des tribunaux de commerce et les commissaires-priseurs judiciaires, la symbolique s'inverse à notre profit.

Nous accéderons ainsi au niveau multi-professionnel ; avec les huissiers, les médecins, les avocats et les experts-comptables, nous avons en commun une vision du service des Français et de la nécessité de rappeler sans cesse à nos pouvoirs publics de France et d'Europe, que si l'hyper-libéralisme peut être positif pour les industries, il doit être contenu et

régulé pour les professions « libérales ».

Avec l'union de l'UNAPL et l'UPA en U2P, nous atteindrons le niveau interprofessionnel, à égalité avec le MEDEF ; quand nous aurons réadhéré, il faudra investir l'UNAPL en lui déléguant plusieurs représentants de notre syndicat. Nous pourrons alors faire valoir notre influence de l'intérieur ; je compte sur toutes les bonnes volontés pour m'y accompagner.

1. 10 000 notaires et plus de 50 000 salariés, y compris les notaires salariés.

2. Voir ci-après l'amorce des excellents travaux de notre prochain congrès sur les structures d'exercice.

3. Union Nationale des Professions Libérales.

4. Il s'agissait d'une cotisation de financement du dialogue social d'environ 6 euros/an par salarié.